



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Règlementation filière bois alimentaire

Question écrite n° 17415

Texte de la question

M. Laurent Esquenet-Goxes appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la réglementation de l'usage du bois alimentaire. En effet, il apparaît que le bois alimentaire ne fait pas encore l'objet d'une réglementation spécifique, que ce soit au niveau de l'Union européenne ou au niveau national. Pour autant, la vente de vaisselle et de couverts en bambou à l'usage des enfants en bas âge ne cesse de croître. Aussi, M. le député souhaiterait savoir si une réglementation sur l'usage du bois alimentaire est prévue et si des directives ont déjà été prises et transmises aux représentants des industries des matériaux, aux transformateurs, aux industries agroalimentaires et surtout aux consommateurs.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Esquenet-Goxes](#)

Circonscription : Haute-Garonne (10^e circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17415

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 avril 2024](#), page 3357

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)